Clu
FRC
1359

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ,

Séante aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré, à Paris.

ADRESSE

DU CLUB NATIONAL DE BORDEAUX

A LA CONVENTION NATIONALE,

Et Pétition du Département de la Gironde, par divers citoyens de Bordeaux, concernant la force armée qu'on veut envoyer à Paris.

CITOYENS-LÉGISLATEURS,

La pomme de discorde a été jetée dans la république; deux partis se sont formés, échauffés; ils s'acharnent avec fureur l'un contre l'autre; ils me-

nacent même la sûreté, le maintien du républicanisme; & c'est parmi vous, c'est dans votre sein qu'ils ont pris naissance.

Vous avez malheureusement agité le projet d'une garde pour vous. Ce système, sous des apparences républicaines, peut favoriser le royalisme, ou développer des ambitions prétoriennes. Il a trouvé, comme cela devoit être, & ses partisans, & ses détracteurs; & les premiers, fiers d'avoir parmi vous de chauds défenseurs, osent ouvertement devancer, préconiser vos décrets. Ils enrôlent publiquement dans notre cité, & affichent des invitations au peuple.

Législateurs, voici nos réflexions sur la garde que vous semblez désirer, & qui est la vraie cause de la division; elles sont dictées par le plus pur républicanisme.

Quel est le but de cette garde? Est-ce un honneur ou une force dont vous voudriez vous environner? ou bien est-ce pour garantir la cité d'un péril dont elle est menacée? Duns le premier cas, elle est dangereuse & absurde. Dangereuse, parce que, comme législateurs, vous ne devez pas être entourés de bayonnettes; vous devez être libres; afin que vos décrets ne soient pas l'effet de la contrainte, & parce que, comme républicains, vous ne devez avoir d'autre honneur, d'autre distinc-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

tion que vos vertus. Elle eſt abſurde, parce que, comme Français, comme mandataires du peuple, vous ne pouvez avoir peur. N'êtes-vous pas au milieu de nos braves frères de Paris, au milieu de la république ? Tous les regards ne ſont-ils pas fixés ſur vous, tous les bras levés pour vous défendre ? Que craindriez-vous ?

Dans le ſecond cas, s'il eſt vrai que Paris ſoit en danger, la patrie l'eſt auſſi : alors ce n'eſt plus une garde qu'il vous faut, ce sont des secours à la patrie. Pourquoi ne l'annoncez-vous pas au peuple par un décret ? pourquoi ne preſcrivez-vous pas les moyens, le genre de ſecours qui convient ? S'il en étoit ainſi, vous verriez la France entière, avec des forces impoſantes, & toujours victorieuſes, porter des coups certains, qui n'atteindroient jamais que les coupables. Mais ignorant quels ſont nos ennemis, entendant de toutes parts retentir les cris de *complots* & de *conjurations* ; &, par un myſtère impénétrable, n'en connnoiſſant pas les véritables auteurs, contre qui voulez-vous que nous marchions?

Seriez-vous auſſi foibles que la première légiſlature, qui nous laiſſa, pendant un an, ſous le couteau de la monarchie? Légiſlateurs, tous les François vous regardent : ſoyez fermes & courageux, & la France eſt ſauvée. S'il y a des factions ;

ſi le brave & vertueux Roland vous en a fait connoître, ſéviſſez contre elles ; mettez-en les chefs ſous le glaive de la loi. Fermez avec force la porte à l'intrigue & à la cabale ; ralliez-vous ſous l'étendart du républicaniſme ; chaſſez de votre ſein l'idée d'une garde, qui deviendroit bientôt le ſignal de la guerre civile, par l'injuſte diſtinction qu'elle établiroit entre le peuple & ſes mandataires, ou par la force & l'appui qu'elle pourroit donner à ceux que des intentions ambitieuſes conduiroient à la dictature.

Enfin, légiſlateurs, voici notre dernière réflexion, & elle n'eſt pas la moins importante.

Pourquoi la loi qui abolit la royauté, n'eſt-elle pas encore ſanctionnée par le peuple ? Des adhéſions ne vous ſuffiſent pas ; elles ſont partielles & ſans caractère, & vous avez beſoin d'une ſanction connue en majorité. Si vous l'aviez cette ſanction, vous pourriez procéder au jugement de Louis le dernier, & de ſa coupable femme. Cette meſure eſt de la plus grande importance ; car, & nous penſons bien que vous le ſentez comme nous, les agitateurs de Paris ne ſont autre choſe que les agens du parti monarchique, transformés en faux républicains ; mais ôtez-leur le point de réunion qui les fixe, les diſſentions ceſſent avec leurs eſpéances, & la France eſt tranquille.

Voilà, législateurs, nos réflexions. Consultez la France entière, consultez nos frères des quarante-huit sections, & les braves *sans-culottes* de Paris, vous y trouverez les mêmes principes. Puissent-ils fixer votre opinion, pour le bonheur de la république.

Nous sommes vos frères,

Les membres du club national.

GIRARD, *président.*

GUERAUD, *vice-président.*

REYNAUD, FONTANES, } *secrétaires.*
CATELAN, ALLAIN, }

PÉTITION

AU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,

Par divers Citoyens de Bordeaux.

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

NOUS venons requérir votre autorité contre une démarche dangereuſe au bien public. Le premier de ce mois, notre général, à la tête de quelques perſonnes, fit une promenade, dans notre cité, pendant laquelle, & notamment à l'hôtel de la patrie, il invita les citoyens à *s'enrôler pour Paris, & partir lorſqu'il en ſera beſoin.* Nous ne ſavons à quel titre il s'eſt conduit ainſi. Eſt-ce pour former cette garde à nos légiſlateurs, dont un eſprit de faction & déſorganiſateur a donné l'idée à quelques-uns d'eux? C'eſt un ſyſtême à la fois impolitique & abſurde. Impolitique, parce que, comme légiſlateurs, ils ne doivent pas être entourés de bayonnettes, & que, comme républicains, ils ne doivent avoir d'autre honneur, d'autre diſtinction que leurs vertus. Il eſt abſurde,

parce que, comme François, ils ne peuvent avoir peur. Ils ſont au milieu de nos braves frères de Paris, au milieu de la république; tous les regards ſont fixés ſur eux, tous les bras levés pour les défendre; qu'ont-ils à craindre?

Une autre réflexion ſe préſente. Que veut dire cet enrôlement pour Paris, avec la clauſe; *pour partir quand il en ſera beſoin?* C'eſt aſtucieux. Notre général a-t-il oublié que nous ſommes ville frontière, & qu'à chaque inſtant l'Eſpagne peut nous ſuſciter de nouvelles levées de citoyens? Pourrions-les faire avec ſuccès, ſi nous étions, ou dégarnis de monde, ou *enrôlés pour une autre deſtination?*

A ces puiſſantes réflexions, nous en joignons une autre, qui eſt concluante : c'eſt qu'il n'y a aucun décret, promulgué, qui ordonne cet enrôlement, quoique les amis de la liberté & de l'égalité en annoncent un dans l'affiche qu'ils ont répandue; qu'il eſt dangereux de préconiſer ou devancer les loix, & qu'il eſt d'un ſyſtême déſorganiſateur, que des perſonnes en place viennent, par leur démarche, influencer l'opinion publique.

Adminiſtrateurs, voilà ſur quoi nous réveillons votre autorité. Nous penſons trop bien de votre civiſme, pour croire que vous ne la mettrez pas en avant; nous vous y engageons au nom de la

liberté & de l'égalité; nous l'attendons avec confiance, & restons vos frères,

Les citoyens de Bordeaux.

Suivent les signatures.

Bordeaux, le 5 novembre 1792, l'an 1er de la république.

La SOCIÉTÉ, *dans sa séance du* 11 *Novembre* 1792, *l'an premier de la République françoise, a arrêté l'impression, & l'envoi des adresse & pétition ci-dessus.*

SAINT-ANDRÉ, *président.*

MOÈNNE, *vice-président.*

BENTABOLE, *député.* ROBESPIERRE, le jeune, *député.* LAIGNELOT, *député*, SIMONNE, LEFORT, DUFOURNY, *secrétaires.*

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, N°. 5.